

Conseil anti-discrimination

La discrimination signifie que des personnes sont traitées moins bien que d'autres personnes. Un autre mot pour la discrimination est le désavantage. La discrimination donne aux gens le sentiment d'être traités injustement.

La discrimination peut par exemple se produire au travail, dans les loisirs ou dans une fonction publique.

Si vous êtes victime de discrimination, vous avez certains droits. Ces droits sont inscrits dans une loi. La loi dit

- Tous les êtres humains doivent être traités de manière égale.
- Aucun être humain ne doit être traité moins bien que les autres.
- Les gens ont ces droits.
- La discrimination est interdite.

Il existe différentes raisons pour lesquelles une personne peut discriminer une autre personne. Parfois, les gens font l'expérience de la discrimination parce que ces personnes, par exemple :

- viennent d'un autre pays
- sont une femme ou un homme
- ne se sentent pas femmes ou hommes
- ont des croyances différentes
- penser différemment
- avoir un handicap
- être vieux ou jeune
- aimer une autre personne

Conseil anti-discrimination du Brandebourg / Opferperspektive e.V.

L'association Opferperspektive offre un conseil professionnel aux personnes concernées par la violence de droite et la discrimination raciale. La consultation est gratuite, confidentielle, partielle et indépendante. La perspective des victimes conseille sur tout ce que les personnes concernées vivent comme violence de droite.

Nous vous soutenons en cas de discrimination pour

- d'attributions racistes,
- du sexe,
- de l'identité sexuelle,
- d'un handicap ou d'une maladie chronique,
- de l'âge de la personne,
- de la religion et/ou des convictions.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous :
Bureau à Cottbus

Dans la Schloßkirchpassage
Brandenburger Platz 11
03046 Cottbus

Siège à Potsdam

Rudolf-Breitscheid-Strasse 164

14482 Potsdam

Courrier électronique : antidiskriminierung@opferperspektive.de

Téléphone : 0331 - 58 10 7676

<https://antidiskriminierungsberatung-brandenburg...>

Aide aux victimes Land Brandenburg e.V.

Un délit peut changer considérablement la vie. De nombreuses personnes concernées sont sous le choc. Elles doivent témoigner lors de la procédure pénale. Même longtemps après l'acte, les conséquences continuent souvent à se faire sentir.

- Conseil aux victimes
- Gestion des traumatismes
- Conseil en matière de stalking
- Accompagnement psychosocial lors des procès
- Offre externe pour les victimes de viol

Conseil aux victimes Cottbus

Maison médicale Cottbus Nord

Gerhart-Hauptmann-Straße 15, 03044 Cottbus

T : 0355 729 6052

M : cottbus@opferhilfe-brandenburg.de

Police du Brandebourg

La police peut transmettre des offres d'aide. La police apporte son aide. Elle enregistre les plaintes. La police tente d'élucider ou de prévenir les crimes.

En cas d'urgence : 110

Contact :

Juri-Gagarin-Straße 16

03046 Cottbus

Téléphone (général) : 0355 4937-1224/1225